

Séance du Conseil Municipal

du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix huit, le 13 décembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de CANVILLE-LES-DEUX- EGLISES se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, Josiane CERVEAU, en date du 03 décembre 2018.

Etaient présents : Mmes CERVEAU Josiane, FRUIT Martine.

Messieurs BACHELET Jean-Marc, BELLEVALLEE Jean, FLEURY Ludovic, LEGRAND Jean, PERRIAU Fabrice, ROUSSIGNOL Sylvain.

Etaient absents excusés et ayant donné pouvoirs :

CHARTON Ghislaine a donné pouvoir à Mme CERVEAU Josiane.

Absents non excusés :

Mr BERNIER Stéphane

Secrétaire de séance : Monsieur LEGRAND Jean.

Lecture est faite du Procès verbal de la précédente réunion.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce compte rendu, ce qui est fait à l'unanimité.

1 - COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

a) - Communauté de communes :

- Transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » :
- Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux la mise en œuvre du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville - Yerville.
- La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes prévoit que les communes membres d'une communauté de communes, qui n'exerçaient pas au 5 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, peuvent reporter du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026 le transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

- **Considérant** l'arrêté Préfectoral du 1^{er} décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville issue de la fusion de la Communauté de Communes Yerville-Plateau de Caux et de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Fleur de Lin,
- **Considérant** la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement,
- **Considérant** la possibilité de reporter au 1^{er} janvier 2026 le transfert des compétences eau et assainissement par l'expression d'une minorité de blocage,
- **Il est proposé au Conseil Municipal de :**
- Se prononcer pour/contre le report au 1^{er} janvier 2026 du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville - Yerville.
- Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité contre le report du transfert des compétences au 1^{er} janvier 2026.
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour une mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020.
- Sacs poubelles
Une distribution sera programmée le lundi 07 janvier 2019.

b) - Syndicat département d'énergie 2018 :

Rapport d'activité 2017 : Le rapport d'activité 2017 du « SDE 76 » a été porté à la connaissance de l'assemblée délibérante pour information.

c) - Syndicat mixte des bassins versant du Dun et de la Veules:

Le Syndicat a notifié la modification de ces statuts au 25/09/2018 afin d'intégrer la GEMAPI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE d'approuver les modifications statutaires du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules telles que proposées par le syndicat.

AUTORISE Madame le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules.

2- COMPLEMENT DE MARNIERE :

Mme Le Maire informe l'assemblée que des investigations ont été menées « Rue des Chênes » suite à la déclaration d'une anomalie dans la propriété de Mr et Mme DEVE Claude.

A la demande de M. et Mme DÉVÉ Claude des travaux de comblement ont donc été réalisés par l'Entreprise « Explor-e » 908 ter, Route de Veules-Les-Roses-76760 Yerville.

L'indice a été comblé, requalifié en temps qu'indice traité et son périmètre de sécurité supprimé.

Conformément aux avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime, Madame le Maire et son Conseil Municipal valident les conclusions des deux rapports N° D76158-02-01A et N° D76158-02-02A et confirment la requalification en temps qu'indice traité.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité et charge Le Maire d'en informer le Bureau des Autorisations d'Urbanisme.

3- TRAVAUX D'ELECTRICITE DE LA MAIRIE (ECLAIRAGE) :

Des travaux d'éclairage extérieur dans la cour de la mairie par la pose de spots avec détecteurs ont été retenus lors du dernier Conseil Municipal.

Après consultation, l'Entreprise retenue sera l'Entreprise « MARTEL Arnaud » de BENESVILLE pour un montant de 1 702.08 €.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

4- PROJET COURS DE MUSIQUE:

Une discussion a été faite pour la mise en place de cours de musique privés, donnés par des professeurs indépendants, à Canville-Les-Deux-Eglises, sans que cela n'engendre aucun coût pour notre commune.

Une partie serait dans la salle polyvalente et une autre partie dans l'ancienne classe.

A charge de l'initiateur du projet de signer une convention avec Mr l'Abbé pour l'utilisation de l'orgue dans l'église.

Après discussion, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Madame Le Maire de signer une convention avec les professeurs de musique que si les conditions ci-dessous sont notifiées :

- Les cours devront avoir lieu dans la salle polyvalente.
- Il a été précisé également que le matériel devra systématiquement être retiré après chaque fin de cours.

- Des concerts devront avoir lieu en contrepartie et dans la mesure du possible avec une participation lors des évènements Canvillais.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à 8 voix pour et une contre.

5- QUESTIONS DIVERSES :

> Nid de frelons Asiatiques :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la présence d'un nid de frelons Asiatiques sur la « Route du chêne » dans un arbre sur une parcelle privée. Le propriétaire ne veut pas donner ordre de le détruire malgré les recommandations faites par la mairie.

> Discussion sur les projets à venir pour l'année 2019 :

- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) - Débat ouvert sur la modification du règlement du PLU pour l'année à venir :

Pour se faire et vu la complexité de l'étude, un prestataire extérieur serait souhaitable. Il a été précisé également que la réglementation départementale de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Seine-Maritime) pourrait être revue en même temps pour minimiser la pose de poteaux à incendie sur tout le territoire communal.

- Première discussion pour une valorisation de la salle de classe qui fera l'objet d'une nouvelle discussion lors d'un prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 22H00.